

n°CCAS017DL2022

DÉLIBÉRATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION
CCAS DE PIERRE BÉNITE DU 21/11/2022

Le 21/11/2022, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni sur la convocation de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : Elyane BOHL ; Eliane CHAPON ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Bernard JAVAZZO ; Annie LESAGE ; Josiane MARTIN ; Manuel TRIAES ; Marion LECLERE

Excusé / Absent : Jérôme MOROGE

Secrétaire de séance : Fatima EL BRINSSI

-----oooOooo-----

OBJET : MUTUALISATION FINANCEMENT DU POSTE DE COORDONNATEUR

L'an deux mille vingt deux, le vingt et un novembre, le conseil d'administration s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 10/11/2022

Compte-rendu affiché le 08/07/2022

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Rapporteur : Madame Marion LECLERE

Mesdames, Messieurs,

Les villes d'Oullins Pierre-Bénite et Saint-Genis-Laval, soucieuses de développer une politique de santé cohérente avec les besoins du territoire, ont choisi de s'associer pour initier un nouveau partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) autour d'un Contrat Local de Santé (CLS) qui sera formalisé pour une période de 5 ans.

Conformément aux attendus de l'ARS concernant l'élaboration d'un CLS, la démarche conjointement menée par les communes d'Oullins, Pierre-Bénite et Saint-Genis-Laval s'appuiera sur la réalisation d'un diagnostic santé, socio-économique et sociodémographique du territoire. Ce dernier sera conduit par l'Observatoire Régional de Santé. Ses conclusions mèneront à la construction d'un plan d'actions fondé sur les besoins des habitants et les thématiques identifiées comme prioritaires.

Afin de mener à bien l'ensemble de la démarche de co-construction du CLS et de coordonner la politique de santé physique et de santé mentale partagée par les trois communes, ces dernières ont recruté un coordinateur du Contrat Local de Santé et du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM). Il aura pour principales activités :

- Piloter la politique publique en matière de santé
- Conduire et animer le CLS et le CLSM
- Réaliser le suivi administratif

Vu, le Code général des collectivités territoriales ;

Vu, le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu, le Code de la santé publique, notamment ses articles L.1434-2 et L.1434-10 ;

Vu, la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu, la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu, la délibération n°03.2022.026 du Conseil municipal de la commune de Saint-Genis-Laval, en date du 24 mars 2022, relative au lancement de la démarche de Contrat Local de Santé et de Conseil Local de Santé Mentale ;

Vu, la délibération n°VILLE_2022DL043 du Conseil municipal de la commune de Pierre-Bénite, en date du 24 mai 2022, relative au lancement de la démarche de Contrat Local de Santé et de Conseil Local de Santé Mentale

Vu, la délibération n°21 du Conseil municipal de la commune d'Oullins, en date du 23 juin 2022, relative au lancement de la démarche de Contrat Local de Santé et de Conseil Local de Santé Mentale

Après en avoir délibéré, Conseil d'Administration,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 8 voix **POUR** :

D'APPROUVER la convention de financement et de mutualisation pour le poste de chef de projet Contrat Local de Santé telle qu'annexée ;

D'AUTORISER Monsieur le Président du CCAS à signer la convention de financement et de mutualisation pour le poste de chef de projet Contrat Local de Santé ainsi que tout avenant et document afférant ;

DE DIRE QUE la dépense en résultat sera prélevée sur les crédits de l'année en cours ainsi que sur ceux des cinq prochaines années

Jérôme MOROGE

Président du CCAS

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre.



La secrétaire de séance,

Marion LECLERE